

Diplôme d'État aide-soignant

Objectif

La formation prépare au soin, à la prévention et à l'éducation à la santé. L'aide soignant préserve et restaure le bien-être et l'autonomie du patient. Il l'accueille, l'informe, l'accompagne et lui dispense les soins d'hygiène et de confort, en s'adaptant à ses besoins et à son degré d'autonomie. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, il observe la personne, mesure les principaux paramètres liés à son état de santé, et transmet ses observations pour que soit maintenue la continuité des soins. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(2\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

• Hauteville-Lompnes - Du 02/09/2019 au 05/07/2020

- Institut de formation en soins infirmiers du Bugey - 180 rue de la forestière - 01110 Hauteville-Lompnes
- [Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants du Bugey \(IFSI - IFAS\)](#) - Tél : 04 37 61 67 10
- Contact : Corinne Escur ([Contacter](#)) - Tél : 04 37 61 67 10

Public et financement


| Financement | Effectif | Recrutement |
|--------------------------|----------|-------------|
| Bénéficiaire de l'action | -- | |

Public : Demandeur d'emploi, Salarié
Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aire de recrutement : Autres

Prise en charge : Une prise en charge du coût pédagogique de la formation est possible par la Région pour tout élève/étudiant/personne ne bénéficiant d'aucun contrat de travail. Pour toute

information : www.auvergnerhonealpes.fr/priseenchargeasap Une bourse d'études peut-être attribuée pour toute personne justifiant d'aucune ressource, ou non indemnisée par Pôle Emploi. Pour toute information : www.auvergnerhonealpes.fr/aide/boursefss Une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration est possible sur cette action.

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :  ma formation, mon logement

2. Hauteville-Lompnes - Du 01/09/2020 au 31/07/2021

- Institut de formation en soins infirmiers du Bugey - 180 rue de la forestière - 01110 Hauteville-Lompnes
- [Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants du Bugey \(IFSI - IFAS\)](#) - Tél : 04 37 61 67 10
- Contact : Corinne Escur ([Contacter](#)) - Tél : 04 37 61 67 10


Public et financement

| Financement | Effectif | Recrutement |
|--------------------------|----------|-------------|
| Bénéficiaire de l'action | -- | |

Public : Demandeur d'emploi, Salarié
Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aire de recrutement : Autres

Prise en charge : Une prise en charge du coût pédagogique de la formation est possible par la Région pour tout élève/étudiant/personne ne bénéficiant d'aucun contrat de travail. Pour toute information : www.auvergnerhonealpes.fr/priseenchargeasap Une bourse d'études peut-être attribuée pour toute personne justifiant d'aucune ressource, ou non indemnisée par Pôle Emploi. Pour toute information : www.auvergnerhonealpes.fr/aide/boursefss Une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration est possible sur cette action.

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :  ma formation, mon logement

Programme

La formation conduisant au DE d'aide-soignant, 17 semaines d'enseignement théoriques organisées autour de 8 modules :

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne

- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail

Les titulaires du DE d'auxiliaire de puériculture, du DE d'aide médico-psychologique, du DE d'auxiliaire de vie sociale ou de la MC aide à domicile, sont dispensés de certaines unités de formation.

La formation comprend également 6 stages d'une durée totale de 24 semaine en milieu hospitalier ou extra- hospitalier.

Cette certification est composée de :

- MG 1. Notions préalables sur les soins
- MG 2. Hygiène
- MG 3. Relation, communication et ergonomie
- MG 4. Santé publique
- MG 5. Reglementation, exercice professionnel, responsabilité et déontologie
- MG 6. participation aux soins et surveillances des patients en médecine, en chirurgie, en pédiatrie et en réanimation
- MS 10. Soins en obsétrique et en gynécologie
- MS 11. Soins en gérontologie et en gériatrie
- MS 12. Soins palliatifs et accompagnement des patients en fin de vie
- MS 7. Soins en médecine et aux urgences
- MS 8. Soins en chirurgie et en réanimation
- MS 9. Soins en psychiatrie

[Fiche détaillée sur le site de l'organisme](#)

Validation de la formation

[Diplôme d'État d'aide-soignant](#)

Niveau de sortie : Niveau V : BEP, CAP

Métiers préparés

[Aide-soignant/e](#)

Modalités pédagogiques

Modalité d'enseignement : formation entièrement présentielle

Durées et rythmes

Durée en centre : 595 h

Durée en entreprise : 840 h

Durée totale : 1435 h

Formation sur 10 mois. Des allègements de formation sont possibles en fonction des pré-requis du candidat.

Admission

Niveau d'entrée :

information non communiquée

Recrutement :

Sur concours (aucune condition de diplôme pour l'épreuve d'admissibilité).

- épreuves écrites d'admissibilité : commentaire de texte portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social (2 heures) ; série de 10 questions à réponse courte : biologie humaine, opérations numériques de base, exercices mathématiques de conversion.
- épreuve orale d'admission (20 minutes) : exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et discussion avec le jury.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité :

1. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
2. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
3. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
4. Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Sont dispensées des épreuves écrites et orales de sélection, les personnes titulaires :

- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- de la mention complémentaire « aide à domicile »
- du diplôme d'ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier
- du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles.

Organisme responsable

Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants du Bugey (IFSI - IFAS)

Institut de formation en soins infirmiers du Bugey
180 rue de la forestière
01110 Hauteville-Lompnes

Tél : 04 37 61 67 10

Fax : 04 37 61 67 11

Mail : secretariat.ifsidubugey@chph01.f

Site web : <http://www.ifsilhauteville.com>

Réf : 26_56475

Mise à jour : 24/07/2019
